



École primaire 20 place de la Liberté 61130 Bellême

# NOTE de RENTRÉE 2020

## LES NUMEROS UTILES

École :

☎ 02.33.73.07.98

✉ [ce.0610368u@ac-caen.fr](mailto:ce.0610368u@ac-caen.fr)

RASED :

Psychologue scolaire:

☎ 02.33.73.09.34

Collines du Perche Normand :

☎ 02.37.49.63.51

Blog de l'école :

 <http://blogs.etab.ac-caen.fr/ecole-belleme/>

## LES ENSEIGNANTS

M. Cogneau Samuel et Mme Le Mézo Pauline de TPS-PS-MS

Mme Jourdan Emilie Classe de MS-GS

M. Gouin Christian Classe de CP-CE1

Mme Perrin Céline Classe de CE1-CE2

Mme Duval Céline Classe de CE2-CM1

Mme Guégan Eva Classe de CM2

Mme Bouras Marine Classe ULIS

## LE RASED

Psychologue Scolaire : Madame Bonnaudet

## LA DIRECTION

M. Cogneau Samuel est déchargé les lundis et un mercredi sur quatre.

Pour toute demande de rendez-vous avec un enseignant et/ou le directeur, l'utilisation du cahier de liaison ou le mail est recommandée.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS SÉCURITÉ



A corriger **impérativement** pour le lundi 7 septembre.

## COOPERATIVE SCOLAIRE

La cotisation volontaire à la coopérative scolaire s'élève à **20 €** pour un enfant, **10€** supplémentaires pour chaque enfant d'une même fratrie.



1 enfant	<b>20 €</b>
2 enfants	<b>30 €</b>
3 enfants	<b>40 €</b>

Paiement à la maîtresse de la classe, en liquide ou par chèque à l'ordre de la « Coopérative Scolaire ». Pour les fratries, un seul et unique paiement est possible auprès de l'enseignant de l'aîné.



## ASSURANCE

Une **attestation d'assurance** est à fournir à l'école au plus tôt. Nous attirons votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons que la « responsabilité civile » ne couvre votre enfant que pour les « dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une « garantie dommages corporels » couvre les accidents subis sans tiers.

## LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

**Le mardi et le vendredi de 15h45 à 16h30. Ces temps sont gratuits.**

Attention, seuls les élèves inscrits auprès de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand

Début des TAP : Mardi 15 SEPTEMBRE

## LES HORAIRES SCOLAIRES

Ouverture : 10 minutes avant le début des cours.

Élémentaire/Maternelle :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

>9h00 - 12h00 >13h30 - 15h45

Mercredi

> 9h00 - 12h00



## SORTIES - SÉCURITÉ

À la sortie des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables,



- par un **service municipal** de garde, de restauration scolaire, d'études surveillées auquel l'élève est inscrit ;
- par un **dispositif d'accompagnement scolaire** (APC ou accompagnement éducatif) proposé par l'école.
- « Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent »

Règlement départemental...

## Absences:

En cas d'absence non justifiée un appel téléphonique avant 12h sera effectué par l'enseignant de la classe. N'oubliez pas de prévenir par téléphone ou par mail.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7 h 30 à 8 h 50 et le soir de 15h45 à 18 h 30 à l'école publique de Bellême. Le matin, les élèves devront être déposés jusqu'à la garderie (modulaire).

L'enfant devra être amené à la responsable du temps d'accueil. Il faudra sonner pour que le portail s'ouvre.

Mercredi : le matin de 7 h 30 à 8 h 50 et le midi de 12 h 00 à 12 h 30 à l'école publique de Bellême.

Un tarif unique de 1,00 € a été fixé à chaque garderie (1,00 € le matin ; 1,00 € le soir), soit de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30. A partir du mercredi à 12h30, un accueil de loisirs est proposé à votre enfant, jusqu'à 18h00. Pour tout renseignement, contacter l'association Familles Rurales du Pays bellémois à l'adresse suivante:

[centredeloisirs.paysbellemois@gmail.com](mailto:centredeloisirs.paysbellemois@gmail.com) ou Laura Amiot au 02 37 49 63 51.

## CANTINE SCOLAIRE

### Facturation mensuelle

Mairie de Bellême :

1 place de la République.

Ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00. Les tarifs ont été modifiés.

☎ 02 33 85 31 00. ✉ [accueil.mairie-belleme@orange.fr](mailto:accueil.mairie-belleme@orange.fr)

## RÉUNION DE RENTREE:

Une réunion par enseignant dans leur classe. Le directeur assistera au début de chaque réunion ou se fera représenter.

M. Cogneau: 14/09 à 18h.

Mme Jourdan: 17/09 à 18h.

M. Gouin: 15/09 à 20h.

Mme Perrin: 17/09 à 18h.

Mme Guégan: 15/09 à 18h.

Mme Duval: 15/09 à 18h.

(sous réserve de changement).

## ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections auront lieu le vendredi 9 octobre 2020.

## AGREMENTS PISCINE

Piscine de Mortagne-au-Perche: les dates vous seront communiquées ultérieurement.

## Information aux parents:

Cet année, nous reprenons dans des conditions sanitaires strictes.

Pour plus de renseignements:

<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>

Notre plan de communication vous sera communiqué dans un autre document.

## SIGNATURE

*J'ai pris connaissance des informations*

